

**ANNEXE N° 15 : RETENUES ET PRÉCOMPTEs**

Contributions volontaires sans gestion du reste à recouvrer notifiées par mouvement de type 05  
ou de type 20

Codes <sup>1</sup>	Fiscalité	Désignation	Élément de rémunération
0810	ND	Mutuelle décès	70XX71
0811	ND	Mutuelle invalidité	70XX72
0812	ND	Mutuelle capital différé	70XX73
0813	ND	Mutuelle construction	70XX74
0814	ND	Mutuelle membre associés	70XX75
0815	ND	Mutuelle divers	70XX76
0816	ND	Prévoyance mutualiste	70XX77
0817	ND	Mutuelle Vita Santé	70XX78
0818	ND	Mutuelle Multi Santé	70XX79
0819	ND	Mutuelle Premi Santé	70XX80
0820	ND	Mutuelle Divers	70XX81
0828	ND	Fonds de prévoyance militaire	75 20 15
0870	D	Cotisation assurance chômage	55 10 10 55 10 20
0879	ND	Cotisation PREFON	75 10 80
0880	ND	Cotisation au régime de retraite complémentaire de la santé publique	75 10 85
0893	D	Fonds de prévoyance aéronautique	75 10 90
0894	D	Fonds de prévoyance aéronautique	55.10 55
0895	D	Fonds de prévoyance militaire	55 10 50
0896	ND	Fonds de prévoyance militaire pris en charge par l'employeur : congé personnel navigant	55 11 50
0898	D	Régime de retraite complémentaire de l'assemblée nationale	75 20 10
0900	ND	Retenue à la source	55 85 00 55 85 01
0902	ND	Titres restaurant part patronale part ouvrière	41 50 10 55 90 00
0903	ND	Assurance décès des magistrats	75 20 55
0916	ND	Prévoyance mutualité des cadres de la PP	75 20 45
0918	ND	Cotisations prélevées au profit de la Fondation Lépine	75 20 50

<sup>1</sup> Pour les codes 0810 à 0820, les libellés sont standards si la mutuelle n'a pas opté pour des libellés personnalisés.

NOMENCLATURE DES CODES

Codes <sup>2</sup>	Fiscalité	Désignation	Élément de rémunération
0919	ND <sup>3</sup>	CSG titulaires	40 12 01
		CSG non titulaires	40 12 10
0922	ND	Tutélaire des PTT	75 20 60
0923	D	Régime de retraite complémentaire du Sénat (anciens sénateurs)	75 20 12
0924	D	Cotisation de Sécurité Sociale complémentaire du Sénat (anciens sénateurs)	75 20 14
0925	D	CSG déductible titulaires	40 13 01
		CSG déductible non titulaires	40 13 10
0926	D	Cotisation de Sécurité Sociale complémentaire de l'Assemblée Nationale (NAM2007-139)	75 20 11
0927	ND	CRDS titulaires	40 15 01
		CRDS non titulaires	40 15 10
0967	ND	Redevance COP/A (art. R2124-70 du CG3P) <sup>4</sup>	65 79 67
0974	D	Régime de retraite complémentaire du Sénat <sup>5</sup> (fonctionnaires sénatoriaux détachés)	75 20 13
0975	D	Cotisation de Sécurité Sociale complémentaire du Sénat <sup>6</sup> (fonctionnaires sénatoriaux détachés)	75 20 16

<sup>2</sup> Pour les codes 0810 à 0820, les libellés sont standards si la mutuelle n'a pas opté pour des libellés personnalisés.

<sup>3</sup> La répartition entre CSG déductible et non déductible du montant imposable est effectuée par programme

<sup>4</sup> Sous réserve d'une maintenance de l'application PAY-PAYSAGE

<sup>5</sup> Sous réserve d'une maintenance préalable de l'application PAY-PAYSAGE.

<sup>6</sup> Sous réserve d'une maintenance préalable de l'application PAY-PAYSAGE.

NOMENCLATURE DES CODES

Précomptes déductibles des diverses bases de cotisations et contributions notifiés par mouvements de type 05,20 65 ou 67 et dont le recouvrement et la gestion du reste à recouvrer sont assurés via le module des retenues

Codes	Désignation	Élément de rémunération
0930	Précompte service non fait	60 4930
0931	Précompte SFT (géré par l'application PAY à partir du fichier des conjoints DY)	60 4931
0937	Précompte masse habillement	60 4937
0942	Précompte indemnités journalières sécurité sociale (sur quotité saisissable)	60 4942
0943	Précompte ENIM (marins de commerce d)	60 4943
0944	Précompte contrat prévoyance (marins de commerce )	60 4944
0945	Précompte cotisation SSM (marins de commerce	60 4945
0946	Précompte CSG déductible (marins de commerce)	60 4946
0947	Précompte CSG non déductible (marins de commerce)	60 4947
0948	Précompte CRDS (marins de commerce)	60 4948
0953	Précompte indemnités journalières sécurité sociale sur quotité disponible (code réservé aux payes à façon dans le cadre de la subrogation)	60 4953
0954	Précompte cotisation salariale RAFP (sur quotité disponible -agents détachés)	60 4954
0956	Régularisation cotisation salariale prévoyance (maîtres de l'enseignement privé	60 4956
0958	Précompte jour de carence au titre du 1 <sup>er</sup> jour de congé de maladie ordinaire (rémunération principale)	60 4958
0959	Précompte jour de carence au titre du 1 <sup>er</sup> jour de congé de maladie ordinaire (indemnité de résidence)	60 4959
0960	Précompte jour de carence au titre du 1 <sup>er</sup> jour de congé de maladie ordinaire (NBI)	60 4960
0961	Précompte contrat santé (marins de commerce de l'équipement)	60 4961
0962	Régularisation CRPN fonds de majoration part ouvrière	50 3050
0963	Régularisation CRPN fonds de majoration part patronale	50 3150
0964	Régularisation CRPN fonds d'assurance part ouvrière	50 5050
0965	Régularisation CRPN fonds d'assurance part patronale	50 5150
0966	CASA titulaires	40 2501
0966	CASA non titulaires	40 2510
0968	Précompte pour retard de transmission de l'arrêt maladie (rémunération principale)	60 4968
0969	Précompte pour retard de transmission de l'arrêt maladie (NBI)	60 4969
0970	Abattement indemnitaire catégorie A	60 4970
0971	Abattement indemnitaire catégorie B	60 4971

*NOMENCLATURE DES CODES*

Codes	Désignation	Élément de rémunération
0972	Abattement indemnitaire catégorie C	60 4972
0973	Précompte PAS (marins de commerce)	60 4973

Retenues prises en charge et gérées dans le module transactionnel SB  
Éléments de rémunération 60GRETE ou 65GRETE

Codes GRETE	DESIGNATION
<b>Retenues particulières</b>	
0100	Cession SFT montant précalculé
0126	Cession SFT montant servi automatiquement (par indemnité 126)
0150	Cession SFT montant servi automatiquement (par SFT calculé)
0200	Retenue sur disponible
0300	Retenue pour acompte « paye à façon »
<b>Retenues contentieuses</b>	
3100	Paiement direct pension alimentaire terme courant
3101	Paiement direct pension alimentaire arriérés des six derniers mois
3102	Paiement direct de pension alimentaire frais de notification
3200	Cession dettes alimentaires terme courant
3201	Cession dettes ordinaires et arriérés
3210	Cession salaires - CDC -
3400	Saisie des rémunérations
3540	Saisie administrative à tiers détenteur (créances d'impôts privilégiés)
3550	Saisie administrative à tiers détenteur (créances non privilégiées)
3560	Saisie administrative à tiers détenteur (autres créances privilégiées)
3600	Autres oppositions administratives
3601	Opposition administrative pour le recouvrement des amendes et condamnations pécuniaires – part assortie du privilège prévu à l'article 1018 A du CGI
3602	Opposition administrative pour le recouvrement des amendes et condamnations pécuniaires – part non assortie du privilège prévu à l'article 1018 A du CGI
3700	Saisie-attribution
<b>Précomptes exceptionnels</b>	
4010	Régularisation traitement
4020	Régularisation indemnités
4030	Régularisation indemnité de résidence
4040	Régularisation supplément familial de traitement
4090	Régularisation prestations familiales
4040	Régularisation supplément familial de traitement
<b>Autres précomptes</b>	
4933	Précompte solde militaire
4936	Précompte pension civile
4938	Précompte CNMSS
4939	Précompte cotisations de sécurité sociale
4940	Précompte IRCANTEC (régularisations rétroactives)
4941	Précompte URCREP (régularisations rétroactives)
4950	Précompte CANSSM
4951	Précompte régimes divers de retraite complémentaire
4952	Précompte FSPOEIE
4955	Précompte déductible

NOMENCLATURE DES CODES

Codes GRETE	DESIGNATION
<b>Recettes sur titres</b>	
5000	Trop perçu indemnité représentative de logement
5110	Retenue trop-perçu AC - budget État
5111	Retenue trop-perçu AA - budget État
5120	Retenue trop-perçu AC - produits divers
5121	Retenue trop-perçu AA - produits divers -
5130	Retenue rétroactive pension civile AC
5131	Retenue rétroactive pension civile AA
5140	Retenue rachat années d'étude - Pension Civile – AC
5141	Retenue rachat années d'étude - Pension Civile - AA
5240	Retenue rétroactive FSPOEIE - AC
5241	Retenue rétroactive FSPOEIE - AA
5250	Retenue rétroactive CNRACL AC
5251	Retenue rétroactive CNRACL AA
5290	Créance de l'agence judiciaire du trésor
<b>Remboursement de prêts</b>	
6200	Avance du Trésor pour achat automobile ETAT
6250	Prêts P.I.P.
6400	Prêt crédit municipal après 01.1989
6401	Prêt crédit municipal avant 01.1989
6405	Prêt pour amélioration de l'habitat ETAT
6425	Prêts complémentaires à la construction consentis aux agents de l'ONF
6426	Prêt pour amélioration de l'habitat ONF
6427	Avance du Trésor pour achat automobile ONF
6430	Prêt aux jeunes ménages accordés par les services sociaux ONF
6440	Prêts mutuelle
6445	Prêt association culturelle ministère culture
6601	Avance pour première affectation ALPAF
6610	Prêt d'honneur services sociaux ALPAF
6615	Prêt immobilier ALPAF court terme
6616	Prêt immobilier ALPAF moyen terme
6620	Prêt immobilier ALPAF long terme
6621	Prêt complémentaire long terme ALPAF
6622	Prêt ALPAF première installation
6623	Prêt pour faciliter l'installation (ALPAF)
<b>Régularisation d'avances</b>	
6700	Régularisation avance pour affectation outre-mer
6701	Régularisation avance pour affectation à l'étranger
<b>Retenues diverses</b>	
7100	Frais scolaires élèves maîtres écoles normales
7110	Frais de pension
7200	Retenue logement personnel logé en caserne
7201	Retenue logement personnel non logé en caserne

NOMENCLATURE DES CODES

Codes GRETE	DESIGNATION
7260	Cessions pour vivres -aviation civile- Terres Australes
7300	Remboursement d'avances intendant ou régisseur
7322	Retenue pour le compte de l'agent comptable
7350	Retenue frais de casino
7700	Prêt caisse de solidarité
7701	Prêt services sociaux
7702	Prêt CGOS
7703	Prêt construction
7704	Assurance prêt construction
7705	Prêt ENM
7706	Prêt ENAP
7707	Prêt ONISEP
7720	Titres- restaurant (autres que MINEFI)
7721	Titres de transport
7750	CAES Prévoyance (inspecteurs du permis de conduire)
7751	CAES Retraite (inspecteurs du permis de conduire)
7790	Cotisation amicale
7791	Cotisation entraide
7792	Garantie obsèques
7793	Retenue Hospices Civils de Lyon
7794	Retenue Œuvres Sociales
7798	Prêts divers
7799	Retenues diverses
7794	Retenue Œuvres Sociales
7798	Prêts divers
7799	Retenues diverses
	<b>Retenues au profit d'un attributaire</b>
9990	Retenue pour ordre de paiement (versement du net à payer à un curateur ou à un tuteur)

*NOMENCLATURE DES CODES*